



Arrêté n°2025-50

**Objet : Réglementation de la circulation
le 13 juillet pour les festivités de la Fête
Nationale -Retraite aux flambeaux**

Nicolas VANNEAU, Maire de PRUNAY LE GILLON,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation des festivités de la fête nationale qui auront lieu le 13 juillet et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Une retraite aux flambeaux sera organisée le dimanche 13 juillet 2025 à partir de 22 h 00 au départ de la salle polyvalente, rue de la Mairie en passant par la : rue de la Mairie, rue du Château d'Eau, rue des Jardins, Impasse des Muids, Grande Rue, Sente des Ecoles.

Article 2 : Pour les préparatifs de cette manifestation, la circulation de tous véhicules sera interdite le dimanche 13 juillet 2024 entre 22h00 et 23h00 dans les rues suivantes : rue de la Mairie, rue du Château d'Eau, rue des Jardins, Impasse des Muids, Grande Rue, Sente des Ecoles.

Article 3 : La municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection du public et mettra en place une signalisation appropriée.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le commandant de la brigade de Thivars
- SDIS28

Fait à Prunay le Gillon,

Le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

Nicolas VANNEAU

